Case
FRC
17848
~~11699~~

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

MOTION D'ORDRE

PAR DUHOT (du Nord),

AU NOM DES COMMISSIONS D'INSTRUCTION PUBLIQUE ET D'INSTITUTIONS RÉPUBLICAINES,

Sur le repos décadaire.

Séance du 6 nivôſe an 6.

Représentans du Peuple,

Lorſque les légiſlateurs d'un grand peuple ſont tous également animés du deſir de faire le bien, leurs diſcuſſions ne prennent point ce caractère d'oppoſition que nous avons eu occaſion de remarquer tant de fois dans les temps

THE NEWBERRY LIBRARY

malheureux où les ennemis de la liberté poſoient les premiers fondemens du ſyſtême, trop avancé par la ſuite, de détruire la République en détruiſant les inſtitutions nationales, ou en refuſant celles dont le gouvernement avoit beſoin pour la conſolider. Elles prennent au contraire ce grand caractère d'utilité générale, cette tendance au bonheur des peuples, qui honorent tant les repréſentans des nations, & qui vous honorent ſi particulièrement depuis la journée mémorable du 18 fructidor.

On ne ſauroit trop le répéter : depuis cette glorieuſe époque, les paſſions ne s'agitent plus dans cette enceinte pour faire le mal, pour troubler la tranquillité publique, pour préparer à la France de nouveaux déchiremens ; elles concourent toutes au maintien de l'Etat, à ſa parfaite conſolidation, à ſa plus grande proſpérité.

Voilà au moins ce qu'on a remarqué d'une manière bien ſenſible lors des diſcuſſions ſur les inſtitutions nationales. Toutes les idées émiſes ont été des idées utiles ; au moins elles n'ont été propoſées que comme telles, & on doit cet hommage aux légiſlateurs qui ont parlé dans cette matière, qu'ils n'ont rien offert ſi ce n'eſt des vues d'amélioration.

Vos commiſſions d'inſtruction publique & d'inſtitutions républicaines ont apprécié cette vérité mieux que perſonne, en examinant de nouveau, par vos ordres, le projet de réſolution que je vous avois ſoumis ſur le repos décadaire. Elles ont vu que preſque tous les amendemens qui y avoient été faits, étoient de nature à commander leur admiſſion, & déja on les avoit adoptés, lorſqu'un nouvel ordre d'idées ſe manifeſta dans vos commiſſions.

On ſe demanda ſi le repos décadaire devoit être regardé comme le principe ou comme la conſéquence de diverſes autres inſtitutions. Pendant quelque temps on penſa qu'il devoit marcher en première ligne ; mais, après une diſcuſſion plus approfondie, on crut qu'il ne devoit être propoſé que lorſqu'on l'auroit en quelque ſorte forcé par quelque

attrait. Ainſi, diſoit-on, la première choſe que l'on puiſſe ſoumettre au Conſeil, c'eſt de ſavoir s'il y aura des édifices & des lieux publics pour la réunion des citoyens ; la ſeconde, ſi on donnera les décadis, dans les chefs-lieux de canton, lecture des lois importantes & des nouvelles intéreſſantes qui pourroient être fournies par le gouvemement; la troiſième, ſi on reportera aux décadis certains actes publics indiqués dans les projets de notre collègue Leclerc ; la quatrième enfin, ſi on inſtituera pour les décadis des jeux publics : alors, ajoutoit-on, quand ces divers points auront été préſentés, on propoſera, comme une conſéquence néceſſaire, que les décadis ſoient conſacrés au repos des Français ; on intimera aux autorités conſtituées d'en donner le premier exemple.

Ces idées méthodiques ont paru ſi évidentes à vos commiſſions, qu'elles ont cru devoir les adopter, & me charger de vous en faire part.

Ainſi, repréſentans du peuple, c'eſt dans cet ordre que leur travail vous ſera ſoumis ; c'eſt dans cet ordre que vous ſera repréſenté mon projet de réſolution ſur le repos décadaire.

Puiſque je ſuis à vous rendre compte de ce que vos commiſſions réunies ont réſolu, je dois vous avertir également qu'elles n'ont point borné là leur examen. Elles ſe ſont entretenues auſſi de l'indiſpenſabilité de créer, ſans retard, le ſyſtême des fêtes nationales, celui des inſtitutions défenſives, & celui des exercices des jeunes citoyens ; & elles m'ont chargé de vous dire qu'elles en occuperoient le Conſeil dans le plus bref délai poſſible.

Lorſqu'elles auront rempli cette tâche pénible & honorable, ſans doute, repréſentans du peuple, vous les encouragerez en accueillant, avec quelque empreſſement, leurs importans travaux ; elles réuniront leurs efforts pour les rendre dignes de vous ; elles prendront tous les moyens poſſibles de ſeconder vos vues : mais auſſi ſi elles y parviennent, elles comptent à l'avance que vous n'éloignerez point leurs inſtitutions

par une fauſſe lenteur, mais bien que vous en accélérerez l'établiſſement, en conſidération de la partie qui en éprouve le plus urgent beſoin.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Nivôſe an 6.